

Qu'est-ce qu'un consentement libre et éclairé?

Un consentement est **libre** lorsqu'il est donné de plein gré, sans crainte ou menaces.



Un consentement est **éclairé** lorsque l'utilisateur connaît toute l'information pertinente concernant la mesure de contrôle (ex : la raison justifiant la mesure, le type de mesure qui sera utilisé, la durée de la mesure).

Si l'utilisateur est jugé inapte à comprendre cette information, le consentement devra être donné par un représentant légal tel qu'un mandataire, un tuteur ou un conjoint.

Que sont les mesures de remplacement?

Les mesures de remplacement sont des stratégies d'intervention qui permettent d'éviter d'avoir recours aux mesures de contrôle. Ces stratégies mettent à profit la créativité des usagers, de leurs proches et des intervenants puisque pour être efficaces, elles doivent répondre aux besoins de l'utilisateur et prendre en compte l'histoire de vie de la personne.

Exemples de mesures de remplacement :

- La présence de la famille au chevet;
- L'aménagement de la chambre;
- La participation aux activités offertes;
- La création d'un parcours de marche;
- L'utilisation de système de détection de mouvement.

Merci de nous aider à réduire l'utilisation des mesures de contrôle

Vous et vos proches êtes des partenaires essentiels pour nous aider à :

- comprendre les causes et les facteurs qui contribuent aux comportements dangereux;
- trouver les meilleures solutions pour éviter l'apparition de ces comportements.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à en discuter avec notre personnel ou votre intervenant :

Nom et tél. : _____

L'utilisateur ou ses représentants légaux peuvent également porter à l'attention du commissaire aux plaintes et à la qualité des services leur insatisfaction à l'égard de l'utilisation d'une mesure de contrôle. Ils peuvent, à leur demande, être aidés et accompagnés d'une personne de leur choix dans leur démarche.

Communications - Septembre 2023

www.santelaurentides.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec 

PLUS DE 100 INSTALLATIONS
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE CISSS DES LAURENTIDES
complice de votre santé

Mesures de remplacement et utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

Direction du programme
Soutien à l'autonomie des personnes âgées



Dépliant d'information à l'intention des usagers et de leurs proches

Québec 

Utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

Certaines situations peuvent être dangereuses pour vous ou votre entourage. De façon exceptionnelle, les professionnels doivent parfois appliquer une mesure de contrôle pour assurer la sécurité de tous.

Qu'est-ce qu'une mesure de contrôle?

Une mesure de contrôle consiste à empêcher ou à limiter un comportement dangereux en :

- utilisant la force humaine;
- employant un moyen mécanique ou chimique;
- en privant la personne d'un moyen utilisé pour pallier un handicap, comme un fauteuil roulant (MSSS, 2002).

Types de mesure de contrôle

- **Contention mécanique**
Les mouvements de la personne sont limités à l'aide de matériel (ex : ceinture) ou de la force humaine.
- **Contention chimique**
La personne reçoit un médicament qui permet de limiter ses mouvements pendant un certain temps.
- **Isolement**
La personne est maintenue dans un lieu pendant une période déterminée et elle ne peut pas y sortir de son propre gré.

Application d'une mesure de contrôle

- Toute mesure de contrôle est réalisée sous surveillance étroite.
- Il s'agit **toujours** d'une mesure exceptionnelle de dernier recours.
- Elle se fait dans le respect de la dignité et de la sécurité.
- Elle n'est jamais utilisée pour punir.
- Elle est appliquée uniquement quand un danger sérieux est sur le point de se produire.
- Elle dure uniquement le temps nécessaire et sa pertinence est réévaluée régulièrement
- Vous, ou la personne qui vous représente, devez donner votre accord à l'application de la mesure de contrôle, sauf en cas d'urgence. Vous êtes libre de refuser ou de retirer votre accord en tout temps.

Y a-t-il des risques associés à l'utilisation des mesures de contrôle?

Même si les mesures de contrôle visent en premier lieu la protection et la sécurité, elles ne sont pas sans risques.

La liste ci-dessous présente quelques-uns des risques et effets néfastes possibles associés à l'utilisation de ces mesures.

Risques physiques

Perte d'autonomie, diminution de la force musculaire, atteinte à l'intégrité de la peau, strangulations, décès, etc.

Risques cognitifs

Désorientation, exacerbation de la confusion, délirium, etc.

Risques psychologiques

Peur, agressivité, colère, anxiété, agitation, frustration, découragement, sentiment d'être puni, etc.

La mesure de contrôle est exceptionnelle. Elle est utilisée quand il n'y a aucun autre moyen de vous empêcher de vous blesser ou de blesser une autre personne.